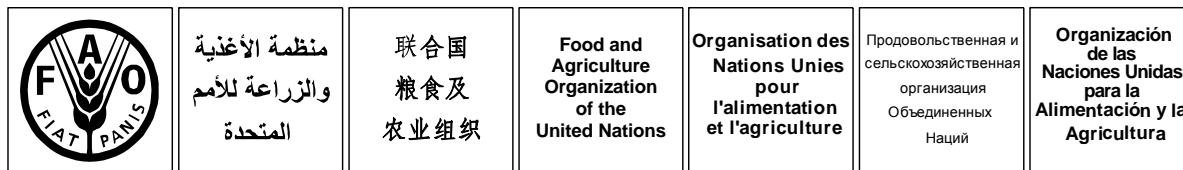


Mars 2012

F



Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et le Pacifique

Trente et unième session

Hanoï (Viet Nam), 12-16 mars 2012

**DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA TRENTIÈME SESSION DE
LA CONFÉRENCE RÉGIONALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE**

*Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur général,
Monsieur le Président indépendant du Conseil,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Mesdames et Messieurs,*

Au nom du Gouvernement de la République de Corée, j'ai l'honneur et le plaisir de prendre aujourd'hui la parole devant la trente et unième session de la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique, dans cette ville historique de Hanoï.

Comme vous le savez, la République de Corée a eu l'honneur d'accueillir la trentième session de cette Conférence, à Gyeongju, il y a deux ans de cela (27 septembre – 1^{er} octobre 2010), en présence de 28 délégations et de 19 observateurs, sous la présidence du Ministre de l'agriculture, des forêts et des pêches de mon pays.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour rappeler que la trentième session a été la première, pour la région, où cette Conférence régionale est devenue partie intégrante des organes directeurs de la FAO, à la suite des mesures de réforme approuvées par la trente-sixième session de la Conférence de la FAO. L'évolution du rôle des conférences régionales dans la gouvernance de la FAO a eu pour conséquence que le Président de la Conférence régionale continue d'assumer la présidence jusqu'à la Conférence régionale suivante, et fait rapport aux organes directeurs de la FAO, au niveau mondial.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org

C'est ainsi que le représentant du Ministre de l'agriculture, des forêts et des pêches de la République de Corée, actuel Président de la trentième Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique, a présenté un Résumé des principales recommandations portées à l'attention du Conseil de la FAO, à sa cent quarantième session, tenue à Rome (29 novembre – 3 décembre 2010). Le Ministre et le représentant du Président de la trentième Conférence régionale ont également eu l'honneur de présenter le Résumé des principales recommandations à la trente-septième session de la Conférence de la FAO, tenue à Rome, en juin dernier (25 juin – 2 juillet 2011). La Conférence de la FAO a approuvé le *Rapport de la trentième Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique*.

Le Secrétariat de la Conférence a diffusé le rapport final à tous les États Membres de la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique, et les suites données aux recommandations ont été présentées à la Réunion des hauts fonctionnaires, je n'ai donc pas besoin d'en faire état ici. Je souhaiterais toutefois préciser que la Conférence a procédé à un examen approfondi de diverses questions politiques et techniques de grand intérêt pour cette région, fournissant ainsi au Secrétariat des orientations sur les priorités d'action pour le prochain exercice biennal. Permettez-moi d'y revenir brièvement, en commençant par les questions relatives aux politiques, programmes, ressources et structures d'exécution de la FAO dans la région.

La Conférence régionale a souligné que les deux tiers des victimes de la pauvreté et de la faim dans le monde vivent dans la région Asie-Pacifique où les gouvernements se heurtent à des difficultés particulières pour venir à bout de ces problèmes. Les délégués ont fait valoir que la part du budget de la FAO allouée à la région Asie-Pacifique n'est pas proportionnelle à l'ampleur du nombre de personnes sous-alimentées qui y vivent. La Conférence régionale a appelé la FAO à allouer des ressources budgétaires qui soient à la mesure des défis rencontrés pour assurer la sécurité alimentaire dans la région qui, encore une fois, abrite les deux tiers des victimes de la faim et de la pauvreté dans le monde; elle a en outre demandé que des ressources humaines et financières complémentaires lui soient apportées, et que l'évolution de la situation à cet égard fasse l'objet d'un rapport à la trente-septième Conférence, en juin 2011. Je crois savoir que la situation de la région au regard de la sécurité alimentaire ne s'est guère modifiée depuis notre trentième session, tenue il y a 18 mois de cela; cette recommandation reste d'actualité, et mérite d'être dûment examinée par la FAO.

La Conférence régionale a également exhorté la FAO et les autres partenaires du développement à se pencher avec toute l'attention voulue sur les besoins des États Membres du Pacifique et des autres petits États insulaires, notamment en raison de leur forte vulnérabilité aux effets du changement climatique, et à dégager les ressources nécessaires pour y répondre.

La Conférence régionale a aussi noté les progrès enregistrés du point de vue de l'exécution du Plan d'action immédiate, et a recommandé des mesures supplémentaires, pour plus d'efficacité et de productivité, qui passent par la consolidation des capacités techniques des bureaux décentralisés. Sur ce point, je souhaiterais particulièrement rappeler que la trentième Conférence régionale a jugé important de s'assurer qu'un appui technique suffisant soit apporté aux bureaux de pays, et de mettre en place un réseau des bureaux décentralisés, entretenant des liens productifs avec l'Organisation ainsi qu'avec les gouvernements concernés, les autres organisations spécialisées du système des Nations Unies et les partenaires du développement. Il est réconfortant de constater les progrès déjà enregistrés dans ce domaine, qui est l'une des cinq priorités du nouveau Directeur général. Je suis convaincu que le Directeur général jouira du plein soutien des Membres de la Conférence pour concrétiser sa vision en la matière.

La Conférence régionale a discuté de l'intégration des pôles du Centre des services communs (CSC) de Bangkok et de Santiago, et de celui de Budapest, et a demandé que les conclusions de l'étude approfondie, réalisée en 2010, sur les fonctions de ces pôles et, de manière plus générale, sur les services administratifs des bureaux régionaux, soient communiquées dans leur intégralité, au Comité financier et à l'ensemble des États Membres. Elle a également demandé la réalisation d'une analyse systématique de la structure et des fonctions du Centre des services communs, fondée sur des critères de qualité et d'efficacité des services fournis, contrebalancés par une recherche d'économies à long terme. Je suis heureux de constater qu'après des discussions approfondies au sein des organes

directeurs de la FAO, la Conférence de la FAO, à sa trente-septième session, a décidé de maintenir le statu quo, à savoir l'existence du pôle du CSC de Bangkok.

La Conférence régionale a approuvé le Cadre de priorités régionales (2010–2019). Elle a noté les liens entre ce Cadre et le Cadre stratégique, où sont définis les trois objectifs mondiaux et les onze objectifs stratégiques de l'Organisation qui se sont traduits par des actions régionales, axées sur les principales problématiques et priorités de la région. Elle s'est aussi penchée sur les changements structurels apportés au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, a souligné qu'il était important de maintenir des liens efficaces entre les bureaux décentralisés et le personnel du Siège, et a appelé la FAO à faire évoluer le processus de décentralisation dans ce sens.

La Conférence régionale a pris connaissance de la mise en œuvre du Programme de travail et budget pour 2010–2011 et des domaines d'action prioritaires pour la région Asie et Pacifique pendant l'exercice biennal, a approuvé les cinq domaines prioritaires pour l'action de la FAO dans la région Asie-Pacifique, durant les exercices biennaux 2010–2011 et 2012–2013, et a formé le vœu qu'un soutien accru soit apporté aux programmes prioritaires, au moyen de contributions extrabudgétaires. Elle a appelé le Secrétariat à prêter une attention accrue aux actions prévues, en tenant pleinement compte des avantages comparatifs de la FAO, et a suggéré que l'accent soit particulièrement mis sur les domaines de travail suivants: i) intensification et diversification durables des cultures en vue de l'amélioration de la productivité; ii) maladies animales et végétales transfrontalières, et interventions d'urgence à la suite de catastrophes naturelles; iii) ressources génétiques; iv) adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets; v) sécurité sanitaire des aliments et nutrition; et vi) diversification de l'agriculture, en particulier productivité de l'élevage, aquaculture et gestion durable des forêts.

La Conférence régionale a demandé que les rapports fassent état des allocations budgétaires et des dépenses, par résultat régional, ainsi que des progrès enregistrés du point de vue de l'utilisation des cadres de programmation par pays pour l'orientation des travaux de la FAO à l'échelon national.

La Conférence régionale a délibéré sur la base de cinq documents techniques présentés par le Secrétariat, et a formulé ses orientations en la matière.

Après avoir examiné le document « Intégrer l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets pour garantir la sécurité alimentaire et le développement durable dans la Région », la Conférence régionale a invité la FAO à: i) continuer d'apporter son assistance aux États Membres en vue de l'élaboration et de l'exécution de stratégies et de plans d'action avisés d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, faciliter les actions pratiques de transfert de technologies, et renforcer les capacités; ii) fournir des avis aux États Membres et aux organisations régionales et sous-régionales pour leur permettre d'ajuster et d'harmoniser les politiques, programmes et institutions compétentes en matière d'adaptation et d'atténuation; iii) faciliter la formulation d'une stratégie régionale visant l'intégration systématique d'activités d'adaptation et d'atténuation dans le secteur agricole, ainsi que l'établissement de mécanismes et de réseaux de coopération régionale, en tenant dûment compte de la disparité des besoins et des circonstances des sous-régions; iv) aider les États Membres, en concertation avec les autres organisations internationales compétentes, à recueillir et à analyser des données et des informations fiables sur les effets du changement climatique, notamment au niveau local, et sur les émissions des différents systèmes de production agricole, pour appuyer la planification et favoriser la prise de décisions en connaissance de cause; v) apporter un appui technique ciblé aux États Membres et développer leurs capacités en vue de la mise en œuvre de stratégies pratiques d'adaptation et d'atténuation dans les domaines suivants: cultures, élevage, forêts, pêche, aquaculture et gestion des sols et des ressources en eau; vi) appuyer les mesures engagées par les États Membres pour restaurer les terres et les forêts dégradées, par le reboisement, la remise en état des forêts, et l'agroforesterie, tout en notant les demandes croissantes pesant sur les ressources en terres et en eau; vii) continuer de soutenir les initiatives lancées par les États Membres pour tester différentes mesures d'adaptation et d'atténuation, et en démontrer la faisabilité dans le secteur agricole, telles que le « Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (ONU-REDD) »; et, viii) fournir des avis aux États Membres, en collaboration avec les organisations compétentes, en vue

de l'adoption et de l'application de méthodes robustes et cohérentes, qui ont fait leurs preuves au plan technologique, en vue du suivi, de la communication et de la vérification des émissions de gaz à effet de serre, des stocks de carbone et des autres paramètres relatifs au changement climatique dans le secteur agricole.

Après avoir discuté du document « Expériences et enseignements sur les politiques à mener, tirés de la façon dont la Région a fait face aux crises alimentaire et financière mondiales », la Conférence régionale a recommandé que la FAO conduise des analyses, et engage un dialogue avec les intervenants concernés, afin de trouver des solutions politiques pour une plus grande stabilité du commerce alimentaire mondial, permettant ainsi d'améliorer la sécurité alimentaire, tout en fournissant des incitations adéquates aux producteurs de denrées alimentaires.

Après avoir examiné le document « Accroître la productivité des cultures pour assurer une sécurité alimentaire durable dans la Région », la Conférence régionale a recommandé que la FAO travaille avec les États Membres pour: i) améliorer la productivité des cultures présentant un intérêt particulier pour l'alimentation des personnes en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle, notamment les féculents, les légumes secs, les céréales secondaires, les légumes, les cultures horticoles et les oléagineux; et ii) intensifier les transferts de technologies visant à favoriser l'intensification de la production végétale. Elle a recommandé que la FAO apporte son concours aux États Membres pour: i) promouvoir les partenariats public-privé dans la recherche, la vulgarisation et la commercialisation; ii) relier plus efficacement les producteurs, notamment les petits exploitants, et les marchés; et, iii) renforcer les capacités en matière de sécurité sanitaire des aliments et dans le domaine phytosanitaire. La Conférence régionale a invité la FAO à appuyer les efforts engagés par les États Membres pour mieux exploiter la diversité locale, et développer l'agriculture de conservation, la protection intégrée, la gestion intégrée des éléments nutritifs des plantes et la gestion intégrée des ressources en eau.

S'agissant du document « Stratégie et approches adoptées par la FAO en matière de planification préalable, d'intervention et d'atténuation des effets des catastrophes dans la Région », la Conférence régionale a accueilli avec satisfaction le plan de création de pôles régionaux chargés des opérations d'urgence et de la mobilisation de ressources au sein du Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique.

En ce qui concerne le document « Mise en œuvre du mécanisme de réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD) et sa signification pour la foresterie et l'agriculture dans la Région », la Conférence régionale a invité la FAO à travailler en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement afin d'harmoniser, de simplifier et d'accélérer l'exécution du programme, et d'en préparer la deuxième phase.

Je vous remercie de votre aimable attention, et suis pleinement convaincu que cette Conférence régionale atteindra ses objectifs, et donnera ses orientations de politique générale à la FAO dans les jours à venir.